



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
65130 Capvern

Du 17 Juillet 2017 à 20 heures 30.

PRESENTS: MM. DASTUGUE G. ZANON M. LARAN JP. ROYO F. LACHAUD P. KATZ M. BROUCA-CABARRECQ C. ALONSO T. CHAUVET G. PEYROUZELLE M. CABANAC V.

PROCURATIONS: DURANCET J (DASTUGUEG). ROTGÉ C (ZANON M). PARROU M (KATZ M).

ABSENTS : FORNER M.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Paul LARAN

DEMANDE DE SUBVENTION DE L ASSOCIATION « C'EST QUI CES 2 LA »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le souhait de l'Association « C'est qui ces 2 là » de promouvoir et développer des activités culturelles et humanitaires, dans le but d'acheminer du matériel scolaire et sportif à des enfants démunis à travers le rallye-raid 4L Troffy, qui aura lieu au Maroc. Pour réaliser leur souhait cette Association demande à la Commune une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité une subvention de 200 Euros et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire. En contre partie une publicité préparée par la Commune apparaîtra sur la 4L de l'équipage pendant 1 an.

Pour : 14

RÉGIE DE RECETTES / AGENCE POSTALE COMMUNALE

Afin d'étendre l'offre de services à l'Agence Postale Communale de Capvern Les Bains, une régie de recettes a été instituée en août 2016.

Il convient aujourd'hui d'adapter les tarifs et d'étendre la gamme de produits proposés.

Ainsi, Monsieur Le Maire propose les tarifs suivants :

- ✓ **Vente de marchandises**
 - Vente enveloppe à l'entête de Capvern
 - 0.20€ / enveloppe
 - Vente de verres recyclables de 33 ou 50 cl
 - 1.00€ / verre
- ✓ **Prestations de services**
 - Verres recyclables
 - Consigne lors de manifestation : 1.00€ / verre
 - Verre manquant lors de prêt : 0.50€ / verre
 - Location de vélo à assistance électrique
 - 1 journée : 20€ / vélo
 - Week-end (vendredi 12h au lundi matin 9h) : 40€ / vélo
 - Caution pour location de vélo : 1000€
 - Pénalités de retard : égales au nombre de jours de retard

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs proposés et autorise Monsieur Le Maire à les faire appliquer.

Pour 14

CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX AVEC LA SNCF.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une convention de travaux en collaboration avec la SNCF.

En effet, la cour de la Gare étant inondée lors de gros orages, la Commune et la SNCF ont convenu de créer un busage d'écoulement en limite de la propriété de la SNCF.

Le coût des travaux s'élève à 4 848,64€. La SNCF s'engage à prendre à sa charge 50% du coût soit 2 424,32€ TTC.

Le Conseil Municipal après discussion accepte à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour :14

NON A LA FERMETURE DU SIE DE LANNEMEZAN

Le 22 Juin 2017, la Direction des Finances Publiques de Tarbes a annoncé la fermeture du SIE de Lannemezan au 1^{er} Janvier 2018.

Le SIE de pleine compétence de Lannemezan est l'interlocuteur unique des PME, des professions libérales, des artisans, des commerçants et des agriculteurs pour l'ensemble de leurs démarches fiscales, sa compétence s'étend aux déclarations et aux paiements des impôts professionnels.

Le Service des Impôts des Impôts des Entreprises accompagne les professionnels en matière de :

- TVA : Déclaration, paiement, demande de remboursement de crédits
- Bénéfices : déclaration des résultats et paiement de l'impôt sur les Sociétés
- CFE ; déclaration et demande de plafonnement, CVAE
- Remboursement du CICE
- Contentieux du recouvrement

CE PROJET EST INACCEPTABLE.

Il n'est pas motivé par le souci d'un meilleur service public de proximité mais par la volonté de dégager d'hypothétiques gains de productivité dans la perspective de nouvelles coupes budgétaires et réductions d'effectifs.

Les PME et TPE locales, les loueurs de meublés, notamment, ont besoins d'un conseil direct sur place qui puisse traiter l'ensemble de leurs problématiques.

Et, au-delà de la fermeture de services des finances publiques, ce sont des questions de présence des services publics, d'aménagement équilibré du territoire, d'égalité d'accès aux services publics entre citoyen qui sont posées.

Le Conseil Municipal après lecture accepte à l'unanimité ce texte.

Pour :14

PROJET DE CONSTRUCTION D UN LOTISSEMENT PAR L OPAH

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'OPAH souhaite construire à Capvern des logements sociaux.

Rez de chaussée pour des personnes âgées et R+1 pour les autres.

Pour réaliser cette opération, il serait nécessaire de vendre un terrain communal de 3000 m² environ.

Après discussion le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente d'une partie de la parcelle 456 section B au prix de 14€ / m² et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

Pour :14

REGIE ASSAINISSEMENT/VIREMENT DE CREDITS

Pour frais d'études : prélèvement à l'article 2031 à porter à l'article 2315.

Pour :14

Fin de séance 22h

Le Maire
Gilbert DASTUGUE.